

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed
MICHAUD Dominique	TRONCIN Dominique	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
SOLDAVINI Grégory	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

FERNOUX-COUTENET Gérard	DRUET Timothée	GINET Gérard
LACROIX Olivier	EMONIN Laurent	LAGNIEN Jacques
BONIN Jean-Luc	GRUET Olivier	
PAUVRET Emeric	MATHEZ Christian	

Objet : Convention de mise à disposition d'un terrain avec la commune de Foucherans pour la construction d'un bâtiment dédié à la restauration et au périscolaire

Rapporteur : Madame Nathalie JEANNET

Dans le cadre de sa compétence « Enfance Jeunesse », la Communauté d'Agglomération du Grand Dole bénéficie d'une mise à disposition des biens implantés dans les communes, nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Dans la commune de Foucherans, les locaux actuellement occupés deviennent trop étroits pour accueillir l'ensemble des enfants de ce secteur dans de bonnes conditions.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite conduire des travaux de construction d'un bâtiment, d'une surface de 168 m², dédié uniquement à la restauration scolaire et au périscolaire.

Cette construction permettrait d'accueillir jusqu'à 90 enfants par jour.

Dès lors, pour assurer ces travaux, la commune de Foucherans met à disposition de la Communauté d'Agglomération le terrain d'assiette de l'école.

En conséquence, les conditions de la mise à disposition sont précisées au sein de la convention ci-annexée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention, telle qu'annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Foucherans ainsi que l'ensemble des documents y afférent.

SCRUTIN	POUR : 74	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

*Fait à Authume, le 26 juin 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Actions Educatives/Enfance Jeunesse
- Commune de Foucherans

Jean-Pascal FICHERE.

